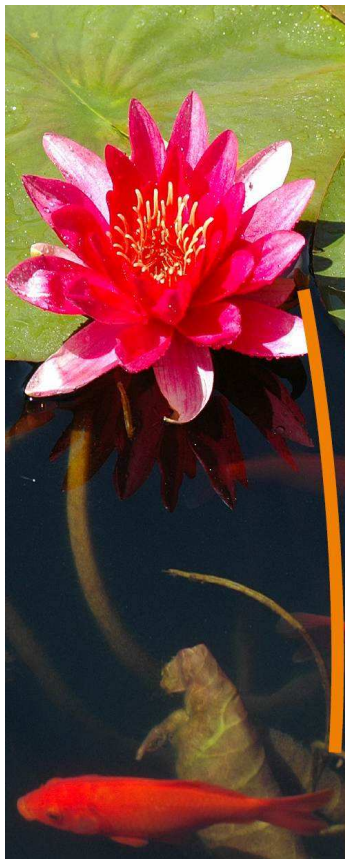




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier de Presse



Lancement de la **Fondation scientifique pour la biodiversité**

mardi 26 février 2008



Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Valérie PECRESSE

01 40 81 72 36
01 55 55 84 32

Paris, le mardi 26 Février 2008

Ministère de l'Écologie,
du Développement
et de l'Aménagement durables

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Communiqué de Presse



Jean-Louis BORLOO et Valérie PÉCRESSE lancent la Fondation scientifique pour la Biodiversité

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Valérie PÉCRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, lancent la nouvelle Fondation scientifique pour la Biodiversité ce **Mardi 26 février 2008** au Muséum national d'Histoire naturelle.

Les objectifs de la Fondation créée visent à valoriser les enjeux de la biodiversité. Premier outil opérationnel du Grenelle Environnement, la Fondation réunira organismes publics de recherche, ONG environnementales et entreprises, pour relever les défis de la biodiversité.

Elle assurera à la fois une fonction de coordination de la recherche mais aussi une mission d'information du grand public sur l'enjeu majeur que représente pour nous la préservation de la biodiversité

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Valérie PÉCRESSE

01 40 81 72 36
01 55 55 84 32

LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITE

La biodiversité est essentielle à la vie

La biodiversité est la diversité de toute forme de vie sur terre : diversité génétique, diversité des espèces, diversité des écosystèmes et des milieux naturels.

À la base de toute notre vie... la biodiversité. L'humanité dépend totalement du monde vivant pour sa propre existence.

La biodiversité est de plus en plus associée à la notion de développement durable, tant la communauté scientifique estime qu'elle est «l'assurance vie de la Terre». Or, selon le rapport de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire lancé en 2000 par le Secrétaire général des Nations unies, Kofi ANNAN, 60% des services vitaux fournis à l'homme par les écosystèmes sont d'ores et déjà endommagés (Millenium Ecosystem Assessment).

S'inquiéter de la perte de biodiversité est une nécessité

Les espèces animales et végétales qui peuplent la Terre lui ont depuis toujours apporté des ressources fondamentales. La modernité change notre rapport à la nature, mais pas notre dépendance vis-à-vis d'elle.

L'air que nous respirons	La biodiversité est indispensable à l'équilibre de l'atmosphère (production d'oxygène par la photosynthèse, piégeage du carbone, filtrage des particules)
L'eau que nous buvons	Les bactéries sont indispensables à l'épuration naturelle des eaux
Notre nourriture	Tout, à part les sels minéraux et l'eau !
Nos vêtements	Coton, laine, cuir, soie, pétrole...
Nos maisons	Le bois, le chanvre, le calcaire, l'ardoise, la chaume...
Notre santé	Des milliers de plantes et d'animaux utilisés en médecine
L'énergie que nous consommons	Le pétrole, le charbon, le bois, la tourbe
Nos loisirs	La pêche, la chasse, la randonnée...

Plantes et santé : des enjeux économiques énormes

10 des 25 médicaments les plus vendus aux Etats-Unis sont dérivés de sources naturelles. Au total, environ la moitié des médicaments de synthèse ont une origine naturelle. Le seul Ginkgo ou arbre aux 40 écus, a permis de découvrir des produits très efficaces contre les maladies cardio-vasculaires, pour un chiffre d'affaires de 360 millions de dollars par an.

75 % de la population mondiale dépendent de remèdes traditionnels d'origine naturelle. En Chine, sur les 30.000 espèces recensées de plantes supérieures, plus de 5.000 espèces sont utilisées à des fins thérapeutiques.

En France, de très nombreuses plantes communes présentent un intérêt thérapeutique : millepertuis, aubépine, sauge, genêt, verveine...

Biodiversité et alimentation

La totalité de l'alimentation humaine provient de la biodiversité. Même si quelques plantes cultivées et quelques races domestiques occupent aujourd'hui une place majeure, nous avons besoin de milliers d'espèces et de variétés pour conserver une alimentation diversifiée et sûre.

La biodiversité en danger

60 % des services vitaux fournis à l'homme
par les écosystèmes sont en déclin

La France a perdu chaque année, entre 1992 et 2004 :

- 73.000 ha de prairies permanentes ;
- 30.000 ha de surfaces agricoles hors prairies ;
- 26.000 ha arborées (arbres isolés, haies).

131 espèces présentes en France
sont en danger critique d'extinction
(10% des espèces végétales sont en sursis,
20% des animaux vertébrés ont disparu ou sont
en grave danger sur notre territoire)

50% des zones humides ont disparu
dans la seconde moitié du XX^e siècle

La biodiversité connaît aujourd'hui une crise majeure.

Il est aujourd'hui admis que la perte de biodiversité constitue, avec le changement climatique, l'autre menace environnementale majeure posée à l'humanité. Plus de 1.000 scientifiques du monde entier ont constaté que 60% des écosystèmes à l'échelle mondiale sont dégradés, alors que les services économiques, culturels et environnementaux qu'ils rendent à nos sociétés demeurent indispensables à notre développement et à notre avenir.

Après 5 grandes phases d'extinction, la Terre connaît aujourd'hui une nouvelle crise, due aux activités humaines. Cette crise est beaucoup plus rapide que les précédentes et l'on considère que le rythme des disparitions d'espèces est 1.000 fois plus rapide que dans la situation « naturelle ». D'un autre côté, de nouvelles espèces continuent d'apparaître, mais lentement : on estime à plusieurs centaines de milliers d'années le délai nécessaire à l'émergence d'une nouvelle espèce.

Enfin, les autres pans de la biodiversité sont également en voie de dégradation : appauvrissement génétique des espèces, introduction d'espèces devenues envahissantes, diminution des variétés et races domestiques, uniformisation des écosystèmes et des paysages...

L'appauvrissement de la diversité biologique est donc devenu une menace très importante pour notre avenir, au même titre que les changements climatiques. Cette érosion remet en cause des services essentiels que nous rend la nature. Enrayer cette érosion est un enjeu mondial, mais aussi national car la France est dépositaire d'une très grande biodiversité, en métropole comme à l'outre-mer.

Renouer les liens avec la biodiversité

Il est urgent de renouveler le contrat entre l'homme et les autres espèces qui peuplent la Terre. Dans certains cas, il s'agit simplement de ne pas perdre des relations aussi anciennes que celle unissant l'homme, l'abeille et l'arbre fruitier. Dans d'autres cas, une connaissance poussée des espèces et des écosystèmes peut permettre d'imaginer des solutions innovantes aux problèmes que nos sociétés rencontrent aujourd'hui.

Une mobilisation forte

Face au constat de l'érosion de la biodiversité, les Gouvernements se sont mobilisés depuis une vingtaine d'années. La Convention sur la Diversité Biologique adoptée à Rio en 1992, fixe 3 grands objectifs : conservation des diverses formes de vie, utilisation durable de la biodiversité, accès juste et équitable aux ressources vivantes. En 2004, la France a adopté sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité qui affiche l'objectif ambitieux de stopper d'ici 2010 la perte de la biodiversité. Ses 10 plans d'actions sectoriels constituent une étape importante dans la prise en compte de la conservation des écosystèmes et des espèces dans l'ensemble des politiques publiques.

Dans le cadre du "Grenelle Environnement", le groupe 2 "Préserver la biodiversité et les ressources naturelles" a adopté un référentiel de 119 mesures en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles.

■ **Arrêter la perte de biodiversité et conforter la richesse du vivant** par la mise en place d'une trame verte et bleue maillant l'ensemble du territoire, une stratégie nationale des aires protégées, des plans de conservation et de restauration dans les 5 ans des 131 espèces, en danger critique d'extinction, l'acquisition de 20.000 ha de zones humides en 5 ans, la restauration de la nature en ville, la mobilisation de la filière bois en protégeant la biodiversité forestière, la sauvegarde des insectes pollinisateurs et des abeilles, la conservation des semences anciennes et locales, la conservation de la biodiversité outre-mer, et la généralisation des bandes enherbées sur tous les cours d'eau. Le réexamen et l'abandon du projet de la montagne de Kaw a permis de préserver l'exceptionnelle biodiversité de ce site guyanais.

■ **Créer par l'expertise, la formation et la recherche les outils de compréhension, de gestion et de suivi indispensables** en créant en 2008 un observatoire de la biodiversité et une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité, en achevant l'inventaire ZNIEFF terrestre et en réalisant l'inventaire ZNIEFF marin en 2010, en engageant une recherche sur la biodiversité des sols, en renforçant les disciplines naturalistes (botanique, zoologie, écologie, taxonomie...), en réunissant un sommet du gène, en renforçant l'enseignement de l'écologie ainsi que la stratégie nationale pour la biodiversité et l'élaboration de stratégies régionales, en proposant des mesures fiscales favorables à la biodiversité, et en lançant une rénovation importante du Musée national d'Histoire naturelle. L'opportunité de création d'une agence nationale d'expertise sur la biodiversité fera l'objet d'une mission.

■ **Gérer de façon cohérente et concertée la mer vivante et son littoral**, par l'application du principe de gestion concertée par écosystème, par la réduction et la prévention des polluants venant du continent, par la gestion des stocks halieutiques, par la mise en place d'un programme méditerranéen pilote, par des quotas de pêche administrés et non transférables sur le thon rouge méditerranéen, par la collecte et gestion des déchets flottants et échoués (macro-déchets), par la réduction et prévention des risques et pollutions liés aux activités portuaires, par la réforme du régime des extractions en mer et la restriction à l'usage de maërl aux fonctions les plus nobles.

■ **Contribuer à la conservation de la biodiversité mondiale**, en intégrant la protection dans les accords post-Kyoto, en luttant contre le commerce illégal du bois, en mettant en place un mécanisme mondial de mobilisation de l'expertise scientifique pour la biodiversité (IMOSEB), en intégrant systématiquement la biodiversité dans l'évaluation des projets d'aide au développement, en renforçant l'aide aux projets de gestion de la biodiversité, en œuvrant pour la boîte verte à l'OMC, et en portant la biodiversité pendant la présidence française.

UNE FONDATION SCIENTIFIQUE POUR LA BIODIVERSITE

Un engagement de longue date...

Les établissements et organismes publics de recherche membres des Groupements d'Intérêt Scientifique «Institut français de la biodiversité» et «Bureau des ressources génétiques» (CEMAGREF-Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, CIRAD - Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique, IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, INRA - Institut National de la Recherche Agronomique, IRD - Institut de Recherche pour le Développement, MNHN - Muséum National d'Histoire Naturelle, et BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ont travaillé depuis octobre 2006 à créer une Fondation de coopération scientifique sur la biodiversité en remplacement des deux GIS, pour fédérer des forces dispersées par l'ampleur des champs scientifiques et des échelles d'observation allant de la diversité génétique d'une espèce à la diversité des espèces au sein d'un écosystème.

...pour un besoin de plus en plus criant

Les participants du "**Grenelle Environnement**" (groupe de travail n°2) ont rappelé les enjeux de la biodiversité qui vont bien au-delà de la simple préservation car nous commençons à peine à entrevoir les services économiques rendus par la biodiversité. C'est là un besoin essentiel des décideurs publics pour avoir des outils afin de construire une politique respectueuse de la biodiversité. Le projet de Fondation scientifique pour la Biodiversité, est explicitement et naturellement cité dans les conclusions du groupe de travail n°2 du "Grenelle Environnement".

Que va faire la fondation ?

- Renforcer la coopération entre les opérateurs de recherche en biodiversité qui touche de nombreux domaines, du micro au macro, de la terre à la mer en passant par le ciel,
- Offrir un lieu de dialogue et d'action entre porteurs d'enjeux et acteurs scientifiques sur la biodiversité,
- Favoriser l'émergence d'une écologie prédictive sur les résultats desquels la décision politique pourra s'appuyer,
- Offrir un portail unique à tous les porteurs d'enjeux, ONG, collectivités ou entreprises, qui ont un questionnement biodiversité,
- Offrir une visibilité à la recherche en biodiversité en France tant au niveau national qu'international et notamment européen,
- Renforcer les activités de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats et ainsi participer à l'appropriation collective et sociétale de ses résultats.

Pour cela une gouvernance bâtie autour de 3 instances

- **Le Comité d'orientation stratégique qui regroupe en son sein les porteurs d'enjeux de la biodiversité :**
 - entreprises, ONG, collectivités, ministères...
 - un groupe réunissant les 5 collèges du Grenelle Environnement : l'Etat, les collectivités locales, les partenaires sociaux, les entreprises et les salariés et les ONG,
 - une **interface** entre la recherche académique, le monde économique et la «société civile» avant tout destinée aux acteurs ayant montré une réelle volonté d'agir pour la biodiversité,
 - émet des avis et formule des propositions relatives aux missions de la Fondation, aux orientations de ses travaux, à leur valorisation.

- **Le Conseil d'administration :**
 - 8 fondateurs, organismes de recherche et contributeurs au capital de la Fondation : CEMAGREF, CIRAD, CNRS, IFREMER, INRA, IRD, MNHN et BRGM,
 - 5 représentants du Comité d'orientation stratégique qui regroupe en son sein les porteurs d'enjeu de la biodiversité,
 - 2 Personnes Qualifiées,
 - 2 représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs exerçant leur activité au sein de la Fondation.

- **Le Conseil scientifique :**
 - composé de vingt personnalités scientifiques françaises ou étrangères,
 - issues de la communauté scientifique impliquée dans la recherche sur la biodiversité,
 - émet un avis sur les grandes orientations et le programme d'action annuel,
 - examine toute question scientifique relative à la biodiversité.

Des moyens financiers pour permettre à la Fondation de remplir ces missions :

- **des organismes** : 2.7M€ de fonds apportés sur les 4 prochaines années par les fondateurs mais aussi 20 personnes mobilisées à plein temps pour la Fondation,
- **de l'Etat** : 831k€/an apportés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 500k€ apportés par le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Comment s'engager pour la Biodiversité avec la Fondation :

- Je suis une entreprise ou un particulier, je suis sensibilisé sur le problème de la biodiversité et je veux aider la Fondation, solution : le mécénat. Je fais un don défiscalisé à la Fondation (66 % du don pour les particuliers et 60 % pour les entreprises) ;

- Je suis une entreprise, ONG, collectivité... et je souhaite m'investir sur le long terme pour la recherche sur la biodiversité, je pense que je peux contribuer à apporter des solutions à travers le questionnement qui est le mien : je veux devenir membre du Comité d'orientation stratégique et je fais acte de candidature ;
- Je suis une entreprise ou une collectivité, mon activité ou mes projets vont impacter la biodiversité mais je ne sais pas en mesurer l'ampleur et la force. Des travaux de recherche de grande qualité et dans de larges champs scientifiques me semblent nécessaires pour m'aider dans mes prises de décision : je passe une convention de recherche avec la Fondation. Les chercheurs informeront l'ensemble de la communauté des résultats pour le bénéfice de tous ;
- Enfin, je suis une entreprise et je me suis investie depuis longtemps sur la biodiversité, mon engagement est sur le long terme et je souhaite vraiment apporter mes compétences et des moyens à la recherche sur la biodiversité, laquelle, je crois, peut permettre d'éclairer durablement nos politiques : j'investis dans le capital de la Fondation et je deviens membre fondateur et je siège au Conseil d'administration de façon pérenne.

La Fondation scientifique pour la Biodiversité : UNE PLATE-FORME D'ECHANGE POUR TOUS LES ACTEURS

La Fondation développe un partenariat innovant entre les organismes de recherche publique et les entreprises.

Les entreprises réalisent combien leur intérêt économique dépend d'une résolution en amont des questions environnementales que leurs activités peuvent soulever. Elles s'engagent ainsi progressivement pour assurer un approvisionnement durable en ressources biologiques, pour limiter les impacts sur leurs sites, pour optimiser les bilans biodiversité des procédés de fabrication, pour établir un système de notation reconnu par tous. L'activité de mécénat nature est également en développement. Un groupe de dialogue a été mis en place par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables en 2005 afin d'explorer ses pistes: une vingtaine d'entreprises y participent et ont produit des retours d'expériences, des recommandations. L'Institut Français de la Biodiversité a mis en place en 2006 un groupe de travail, réunissant plus de 40 entreprises qui publie actuellement un guide sur la biodiversité dans les stratégies d'entreprise. Dernièrement, le MEDEF a créé un groupe biodiversité. Des initiatives importantes existent au niveau communautaire et internationale, associant secteur privé et associatif.

La Fondation apporte une dynamique nouvelle en associant, en amont, la recherche de pointe sur la diversité biologique, l'écologie, et la génétique aux entreprises innovantes. Débattre des questions stratégiques de l'utilisation des ressources vivantes dans un contexte de changement global rapide, décrire le fonctionnement de systèmes biologiques complexes, rendre compte le plus précisément possible des services rendus par les écosystèmes et prédire leur évolution sous l'action de l'homme, comprendre les relations entre diversité et productivité, appréhender les crises biologiques à venir, explorer les pistes nouvelles de valorisation durable des ressources génétiques et biologiques, penser le futur de la nature et de son utilisation, voilà des préoccupations que la recherche fondamentale et les entreprises partagent dans les faits, sans trouver toujours un lieu d'échange où construire ensemble les réponses. La Fondation a vocation à devenir cet espace, pour favoriser l'innovation dans les deux communautés.

Les entreprises, au-delà de leur participation à la gouvernance et aux débats de la Fondation, pourront initier, par conventionnement, des projets innovants, à retombées économiques et stratégiques, et dont les résultats seront partagés et largement diffusés. Le dialogue entre scientifiques et acteurs économiques permettra une gestion et valorisation durables des ressources vivantes.

La Fondation est aussi une plate-forme d'échange entre les scientifiques de l'écologie et de la diversité biologique et la société.

Les associations, en particulier celles dédiées à la protection de l'environnement, les élus et les organisations syndicales participent directement aux orientations et aux débats de la Fondation. En répondant à leurs questions, la Fondation rapproche la science des préoccupations citoyennes d'un monde en bouleversement. Elle participe activement à la diffusion des résultats de la recherche sur le vivant, et à sensibiliser largement aux enjeux de la biodiversité. Grâce au développement de la connaissance, la Fondation propose à chaque niveau des solutions pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

FAIRE DES CITOYENS DES ACTEURS A PART ENTIERE

La conservation de la biodiversité ne sera effective que si elle devient un enjeu pour chacun de nous et si elle s'intègre dans l'ensemble des activités humaines.

Chacun doit pouvoir s'impliquer dans l'action, ainsi que dans le débat public et dans le dialogue avec le monde de la recherche :

- **dans l'action**, car le déclin de la biodiversité ne peut être efficacement enrayé que si nous joignons tous nos efforts, au plan local comme au niveau mondial, par des actions individuelles aussi bien que par des stratégies collectives. Ainsi, l'action de l'Etat, des collectivités, des ONG est essentielle, mais ne peut suffire sans une participation de chacun, à son niveau et au quotidien. Adapter nos comportements, tel est l'enjeu.
- **dans le débat public**, qui doit pouvoir intégrer toutes les parties prenantes. Le Grenelle Environnement a donné une impulsion forte à ce mode de débat participatif, en y incluant les collectivités, les usagers, les ONG, mais aussi les entreprises, les syndicats, et bien sûr l'Etat.
- **dans le dialogue avec le monde de la recherche**, car un dialogue science-société est indispensable pour progresser sur l'adéquation des questions de la société et des réponses fournies par le monde de la recherche. Cela est d'autant plus important que l'intérêt des différents acteurs, et des citoyens dans leur ensemble, est de plus en plus marqué pour les questions environnementales.

Quelques exemples d'actions très concrètes en faveur de la biodiversité :

CHEZ VOUS : COMMENT PRESERVER AU QUOTIDIEN LA BIODIVERSITE ?

Profitez des fruits et des légumes de saison, vous protégez ainsi les écosystèmes en respectant les cycles naturels et limitez aussi la consommation en énergies fossiles.

Laissez agir la Nature en favorisant les alliés naturels de vos cultures. Utiliser la lutte biologique et les auxiliaires naturels des cultures : pour les jardins, c'est souvent suffisant.

Transformez votre jardin en paradis pour les oiseaux en plantant des espèces locales qui leur sont favorables et en réduisant autant que possible l'utilisation de produits chimiques.

Pour vos plantations, préférez les espèces locales et maintenez ainsi les écosystèmes existants. Adaptées au sol et au climat, les plantes locales sont beaucoup plus résistantes et vous éviteront d'utiliser des produits chimiques. Evitez de choisir des plantes exotiques qui peuvent se révéler envahissantes et porter de graves atteintes à la biodiversité, comme par exemple, l'herbe de la pampa et le séneçon en arbre.

Dans votre jardin, laissez des haies et un coin de prairie en friche. Ils abriteront de nombreuses espèces d'insectes (abeilles, papillons,...) essentielles à la pollinisation ou à la décomposition des matières végétales. La raréfaction des friches naturelles et l'utilisation massive de pesticides a conduit à la disparition de 25% des espèces de papillons dans certaines régions de France. En laissant quelques m² d'herbes sauvages dans votre jardin (orties, pissenlits...), vous leur offrez un lieu de vie où ils pourront se nourrir et se reproduire.

Pour la beauté de vos plantations, choisissez des solutions naturelles qui sont aussi efficaces que les produits chimiques. Préférez ainsi un compost naturel à un compost chimique.

Végétalisez la toiture de votre garage ou de vos entrepôts. En couvrant la toiture de plantes à faibles racines, vous pouvez l'isoler de manière durable, tout en attirant les abeilles, les papillons et les autres insectes. Renseignez-vous sur les techniques appropriées : www.ademe.fr

Ne jetez pas vos déchets dans la nature quels qu'ils soient. 80 à 100 ans, c'est le temps qu'il faut à une simple cannette en aluminium pour se décomposer dans la nature. Par ailleurs, les déchets organiques favorisent les espèces envahissantes telles que rats, goélands, pigeons...

DANS LA NATURE : RESPECTEZ SON RYTHME

La marche reste le meilleur moyen de découvrir la nature en toute quiétude. Restez cependant le plus possible sur les sentiers, la nature est fragile.

S'approcher d'une couvée ou d'un nid peut remettre en cause la survie des petits. Observez de loin, utilisez une paire de jumelles.

Nourrir des animaux sauvages bouleverse leur cycle naturel et l'équilibre fragile de l'écosystème dans lequel ils vivent. Abstenez vous et observez plutôt leur comportement alimentaire naturel.

Pratiquez l'escalade en plein air tout en respectant le rythme de la nature et de la faune. Renseignez-vous sur les périodes d'éclosion des rapaces qui nichent dans les rochers et les falaises afin de ne pas les déranger.

Pratiquez la plongée sous marine avec un centre agréé et spécialisé qui vous informera sur la bonne conduite à tenir. Limiter notamment les contacts avec le fond et ne prélevez rien.

En mer, sur un étang ou une rivière, respectez impérativement le milieu naturel dans lequel vous évoluez. Vous éviterez de dégrader des zones sensibles tels que les récifs coralliens et les lieux de nidification et de reproduction de la faune locale : roselières, berges, petits îlots, herbiers à Posidonies ou Zostera, rivières en périodes de basses-eaux.

Protégez les chauves-souris

En France, toutes les chauves-souris sont protégées car menacées de disparition et pourtant elles sont des insectivores bien utiles : moustiques, chenilles, papillons de nuit constituent sa base alimentaire.

Ne cueillez pas dans la nature une plante que vous ne connaissez pas

Il peut parfois s'agir d'une espèce protégée. Sa cueillette peut entraîner sa disparition et bouleverser son écosystème.

EN VOYAGE : SACHEZ PROFITER SUR PLACE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE LOCALE

Ne participez pas à l'introduction d'espèce envahissante.

Les invasions biologiques sont aujourd'hui considérées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme la seconde plus grande menace après la destruction de l'habitat, et devant la pollution et la surexploitation des milieux par l'Homme.

Lors de vos voyages, prenez soin de ne pas ramener de plantes, d'animaux ou des objets dérivés, sans vous renseigner. De très nombreuses espèces sont menacées et requièrent des permis : sans ceux-ci, vous seriez en situation illégale aux douanes.

Ne relâchez jamais une espèce exotique (animal ou plantes) dans la nature. Les nouveaux animaux de compagnie (NAC) peuvent constituer un danger pour la biodiversité. En les abandonnant dans la nature vous participez à l'introduction d'une nouvelle espèce qui peut proliférer au détriment des espèces locales. Adressez vous aux services du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.